

PREFECTURE DE LOIR-et-CHER

CABINET DU PREFET

BLOIS, le 16 OCTOBRE 1940

LE PREFET DE LOIR-et-CHER,
à Messieurs les MAIRES DU DEPARTEMENT
(En communication à M.le SOUS-PREFET de VENDOME)

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vous priant de les faire placarder immédiatement, quelques exemplaires d'une affiche contenant le texte d'une " ordonnance concernant " l'introduction du droit pénal allemand et des prescriptions " pénales dans les territoires occupés de la France, du 10 mai " 1940 " .

Les Autorités Allemandes vérifieront si cet affichage a été fait.

P.LE PREFET,
LE SECRETAIRE GENERAL,

J.GUILLEAULT.